CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Jeunesse et des Sports Service des Sports 04 13 31 96 82

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. THIERRY SANTELLI / M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET : Achat de prestations dans le cadre du Mondial La Marseillaise à Pétanque 2018

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend assurer sa notoriété et plus particulièrement celle de son implication dans le domaine du sport et ainsi renforcer l'image du Conseil départemental.

Dans cette perspective, notre Institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives d'accompagnement.

Il est proposé de procéder à l'achat de prestations (achats d'espaces publicitaires et promotionnels, réalisation d'animations) dans le cadre du Mondial La Marseillaise à Pétanque.

Cette manifestation est, à ce jour, le plus grand tournoi international de pétanque du monde qui regroupe annuellement plus de 10 000 joueurs de tous niveaux. Il accueille 50 000 spectateurs le premier jour, et plus de 130 000 pour l'ensemble de la compétition. Cette année, le Mondial se déroulera du 1^{er} au 7 juillet.

Cet événement exceptionnel peut être suivi en direct sur ses différents supports (France3 Provence Alpes, France Bleu Provence...)

Ces achats permettront d'assurer une importante visibilité de notre Institution ainsi que la réalisation d'opérations annexes (animations sportives).

L'ensemble de ces achats pour cette manifestation sera réalisé par marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 I 3 c du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le montant indiqué dans l'annexe financière de ce rapport est le montant maximum envisagé pour ces achats.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL